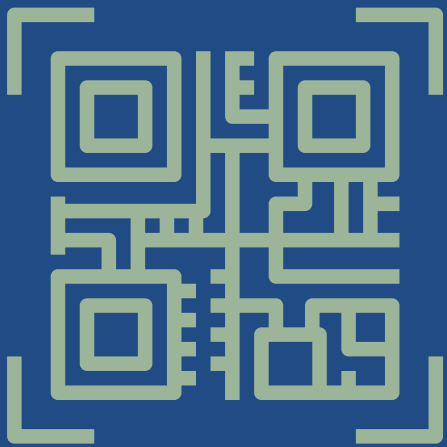




# ACCUEIL

# PASS SANITAIRE





**1- La vaccination, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet et du délai nécessaire après l'injection finale, soit :**

- **7 jours après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca).**
- **4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson)**
- **7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).**

Pour tenir compte de la situation spécifique de certaines catégories de personnes, l'obligation du « pass sanitaire » est repoussée au 30 août pour :

- les jeunes de 12 à 17 ans ;
- les salariés des lieux et établissements recevant du public.



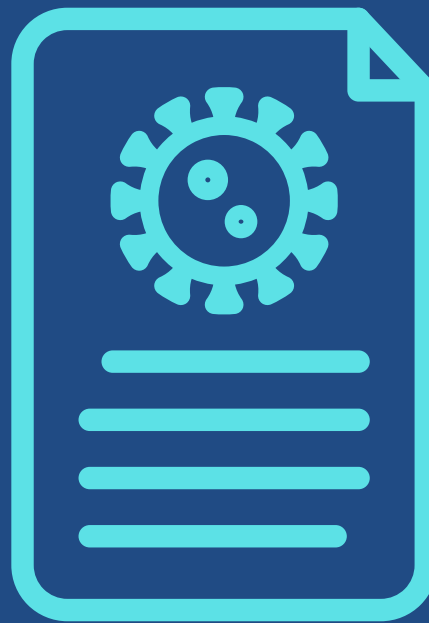
- **UN TEST NÉGATIF RT-PCR ou antigénique de moins de 72h à l'arrivée sur le site**

**Les Auto-tests ne sont pas admis**

**Votre bracelet vous donnera ensuite accès pour la durée du concours**

Pour tenir compte de la situation spécifique de certaines catégories de personnes, l'obligation du « pass sanitaire » est repoussée au 30 août pour :

- les jeunes de 12 à 17 ans ;
- les salariés des lieux et établissements recevant du public.



- **UN CERTIFICAT DE RÉTABLISSEMENT de la Covid-19 : test RT-PCR positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.**

Pour tenir compte de la situation spécifique de certaines catégories de personnes, l'obligation du « pass sanitaire » est repoussée au 30 août pour :

- les jeunes de 12 à 17 ans ;
- les salariés des lieux et établissements recevant du public.